

# Compte rendu de la réunion publique

## Requalification de la place Charles de Gaulle – Présentation de la phase 2

**Jeudi 3 septembre 2026 – Cinéma Truffaut**

Une réunion publique s'est tenue jeudi 3 septembre au cinéma Truffaut afin de présenter aux habitants l'avancement du projet de requalification de la place Charles de Gaulle et plus particulièrement les travaux de la **phase 2**, consacrée à l'aménagement de la route départementale traversant la place.

---

### Introduction de Monsieur le Maire

En introduction, Monsieur le Maire a rappelé que ce projet, engagé et voté par la précédente municipalité, relève désormais de la responsabilité de la nouvelle équipe municipale, à qui il revient d'en assurer la poursuite et de gérer au mieux les difficultés rencontrées.

La municipalité souhaite, lorsque cela est encore possible, **améliorer certains aménagements du projet sans engendrer de coûts supplémentaires conséquents.**

Plusieurs demandes ont ainsi été formulées auprès de l'architecte afin de revoir certains éléments de la première phase :

- **Revoir la délimitation des places de stationnement**, afin de les rendre plus lisibles et visibles ;
- **Retravailler les zones d'enrochement**, jugées trop importantes et donnant actuellement un aspect très minéral ;
- **Aplanir la bande de rochers située entre le trottoir et les places de stationnement le long de la route**, afin de faciliter le cheminement des piétons et de renforcer leur sécurité ;
- **Sécuriser les plateformes d'accès destinées aux personnes à mobilité réduite**, plusieurs chutes ayant déjà été signalées. Un cloutage au sol est prévu et la mise en place de garde-corps est actuellement à l'étude.
- Concernant les plantations prévues dans le cadre de la phase 1, les arbres et arbustes du parking seront plantés au moment le plus favorable à leur reprise, soit **entre octobre et novembre 2026.**

### **Questions / précisions de Monsieur le Maire**

**Des interrogations ont été exprimées sur les adaptations du projet et leur financement.**

Plusieurs participants ont questionné la municipalité sur le fait que le projet ait été voté en conseil municipal alors que certains éléments nécessitent aujourd'hui des adaptations, ainsi que sur la prise en charge financière de ces éventuelles modifications.

Monsieur le Maire a rappelé la volonté de la municipalité de **rechercher des améliorations sans engager de dépenses supplémentaires importantes**. Les différents ajustements sont donc étudiés avec les architectes et les entreprises concernées.

Concernant le **coût du chantier et son détail**, Monsieur le Maire a indiqué qu'un tableau récapitulatif devait être communiqué afin de permettre une information claire sur les différents postes de dépenses. Un panneau de chantier informant des coûts et subvention sera installé sur la place Charles de Gaulle.

---

### **Question sur le stationnement**

Une question a été posée concernant le futur mode de gestion du stationnement sur le parking : stationnement payant, gratuit ou zone bleue ?

Monsieur le Maire a précisé que **le stationnement restera gratuit et libre pendant toute la durée du chantier**.

La municipalité considère que les contraintes déjà générées par les travaux sont suffisamment importantes pour les usagers et ne souhaite pas y ajouter, durant cette période, des contraintes supplémentaires.

Parallèlement au chantier, une réflexion est menée sur le **futur mode de gestion du stationnement**. Des propositions seront présentées à l'issue du chantier, avec un objectif de mise en œuvre à l'horizon **fin 2027**.

---

## **Phase 2 : aménagement de la route départementale**

Les travaux de la phase 2 débuteront **lundi 7 septembre 2026**, pour une durée prévisionnelle d'environ **3 mois et demi**.

Cette phase comprend notamment la reprise des réseaux, l'aménagement des trottoirs et du stationnement ainsi que la réalisation de la nouvelle voirie.

Les travaux de la phase 2 seront réalisés en deux sous-phases afin de maintenir au maximum les accès, le stationnement et la circulation autour de la place.

Les conditions de circulation évolueront donc au fil de l'avancement du chantier.

**Une signalisation spécifique sera mise en place à chaque étape : il est important de bien la respecter et de suivre les itinéraires indiqués.**

## Le nouveau tracé de la route départementale

La phase 2 prévoit également une modification du tracé de la route départementale qui traverse la place.

La nouvelle route comportera un **virage plus marqué**, permettant de libérer davantage d'espace public et de renforcer la place accordée aux piétons.

Ce nouveau tracé permettra notamment de dégager les **parvis nord**, entre la pharmacie du centre et la Banque Populaire, ainsi que les espaces situés devant la pharmacie Art Nouveau, les médecins, la banque et le Café du Marché.

La réalisation de ce nouveau tracé nécessite la suppression de plusieurs arbres situés sur l'allée de gauche des tilleuls ainsi que le long de la route.

Monsieur le Maire a précisé avoir demandé que **seuls les arbres strictement nécessaires à la réalisation de cette phase 2 soient supprimés**.

Dans le projet initial, le reste de l'allée de tilleuls devait également être supprimé à terme. La municipalité souhaite désormais que les architectes **étudient les possibilités de maintien de cette partie de l'allée**, dans la mesure du possible.

## Réseaux d'eau et d'assainissement

Les travaux prévoient :

- le renouvellement des conduites d'eau ;
- la réalisation de regards de comptage ;
- la reprise des branchements d'eau à la suite des enquêtes réalisées ;
- le déplacement des compteurs par la SAUR ;
- les travaux d'assainissement ;
- les enquêtes et sondages des branchements ;
- la création d'un regard de visite.

## Éclairage, sonorisation et vidéo

Les équipements existants seront déposés puis reposés à l'issue des travaux.

Le projet prévoit également :

- l'ajout de mâts et d'équipements supplémentaires ;
- la modernisation des feux du carrefour de la Poterne.

## Trottoirs, stationnement et voirie

La phase 2 prévoit l'aménagement des trottoirs et du stationnement latéral ainsi que la réalisation de la nouvelle voirie.

La route sera aménagée avec une **partie des partie en enrobé et des parties en béton bouchardé désactivé (comme la rue du nouveau parking)**

Le stationnement dans la rue René Grosdidier sera positionner de l'autre côté de la rue

## Points d'apport volontaire

Des bornes enterrées seront installées face à la Banque Crédit Agricole :

- 2 bornes pour les papiers et cartons ;
- 2 bornes pour le verre ;
- 1 borne pour les ordures ménagères.

Après le chantier, la collecte en bac en porte-à-porte est maintenue pour les habitants disposant actuellement d'un bac. Cf partie « Organisation et suivi du chantier » pour la gestion des déchets pendant les travaux,

## Phase 2.1 – Du 7 septembre au 6 novembre 2026

La première partie de la phase 2 concernera une première portion de la route départementale allant du carrefour de la libération (rue Grosdidier) jusque devant le café du marché.

Les travaux se dérouleront selon le calendrier prévisionnel suivant :

**Du 7 au 30 septembre :** travaux sur les réseaux

**Du 1er au 16 octobre :** travaux de borduration

**Du 12 au 16 octobre :** réalisation de la voirie en béton

**Période de séchage**

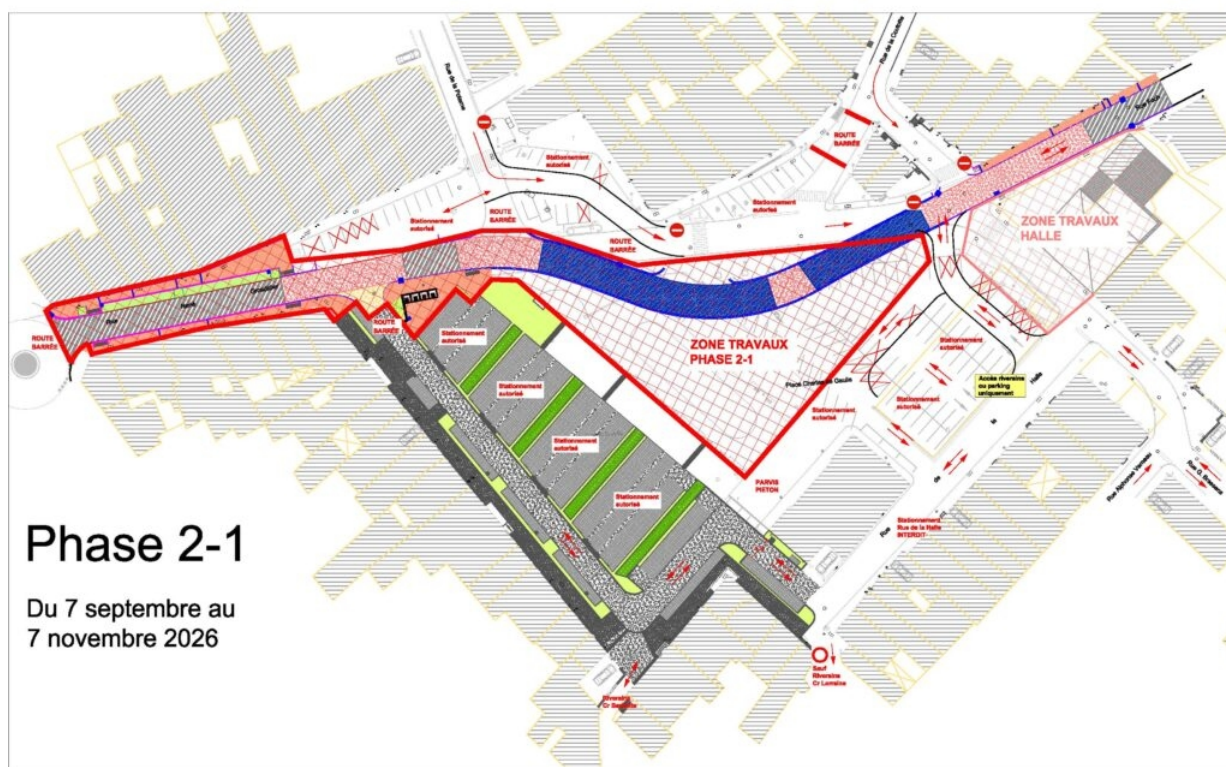
**6 novembre :** réalisation des enrobés et réouverture de la voirie

## Circulation pendant la phase 2.1

Pour permettre la réalisation des travaux, la circulation sera organisée selon un nouveau plan de circulation.

- **Rue Grosdidier :** fermeture au niveau du rond-point.
- **Rue de la Poterne :** seul le tourne-à-gauche est maintenu. La circulation est déviée par le parking afin de rejoindre la route départementale.
- **Rue de la Coutotte :** la jonction directe avec la RD est fermée. Les véhicules sortent de la rue de la Coutotte face à la Halle, en direction de Vignot ou de la rue de la Halle.
- **Parking :** une liaison entre la RD et la rue de la Halle est aménagée sur le parking. Elle permet aux usagers de sortir de la place par la rue Georges Brassens ou d'accéder aux parkings.

- **Rue de la Halle** : le stationnement y est interdit afin de permettre la circulation à double sens. Cette rue dessert uniquement les riverains et le nouveau parking et ne débouche pas sur la RD. Un panneau d'information sera installé à l'intersection.
- **Rue Foch** : les véhicules arrivant par la rue Foch devront obligatoirement tourner à gauche.
- **Cour Lorraine, rue Verneau et rue Georges Brassens** : fonctionnement inchangé.



## Phase 2.2 – Du 1er octobre au 15 décembre 2026

La seconde partie de la phase 2 concernera la portion restante de la route départementale, **du Café du Marché jusqu'à la fin de la nouvelle Halle, au niveau de la rue Foch.**

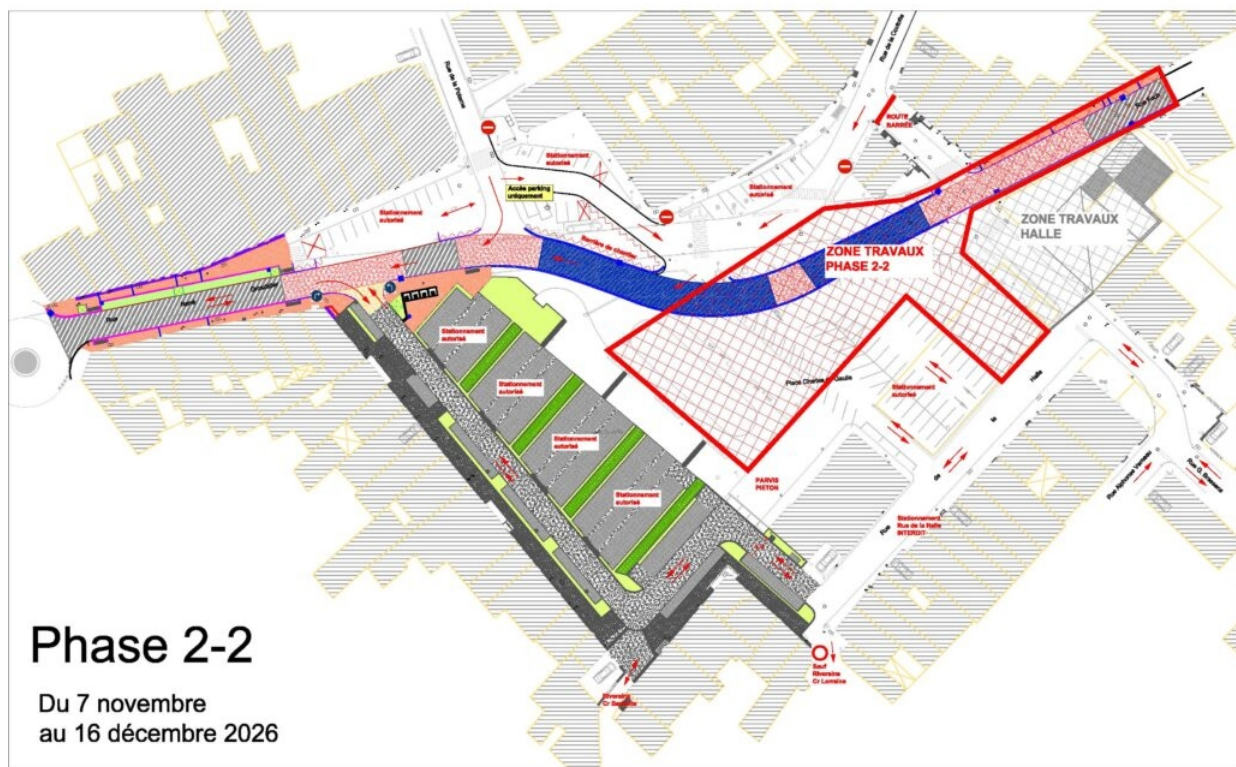
Les travaux se dérouleront selon le calendrier prévisionnel suivant :

- **Du 1er octobre au 10 novembre** : travaux sur les réseaux ;
- **Du 1er au 16 novembre** : travaux de borduration ;
- **Du 16 au 24 novembre** : réalisation de la voirie en béton ;
- **Période de séchage** ;
- **15 décembre** : réalisation des enrobés et réouverture de la voirie.

## Circulation pendant la phase 2.2

Le plan de circulation sera à nouveau adapté afin de permettre la poursuite des travaux.

- **Rue Grosdidier** : ouverte à double sens jusqu’au nouveau parking. Elle sera ensuite en sens unique entre la sortie de la rue de la Coutotte et l’accès au nouveau parking.
- **Rue de la Poterne** : seul le tourne-à-droite sur la RD est autorisé. Le tourne-à-gauche reste possible pour accéder au stationnement. Un panneau d’information sera installé à l’intersection.
- **Rue de la Coutotte** : la jonction directe avec la RD est ouverte. En revanche, la sortie de la rue de la Coutotte face à la Halle est fermée.
- **Rue Foch** : fermée à la circulation.
- **Rue de la Halle** : le stationnement y est interdit afin de permettre la circulation à double sens.
- **Cour Lorraine, rue Verneau et rue Georges Brassens** : fonctionnement inchangé.



# Organisation et suivi du chantier

Pour limiter les contraintes liées aux travaux, plusieurs dispositions sont prévues par l'entreprise.

## Accès des riverains et cheminements piétons

**Les accès aux habitations seront maintenus en permanence**, notamment grâce à la mise en place de passerelles. L'accès aux garages sera maintenu dans la mesure du possible selon l'avancement des différentes phases.

Un cheminement piéton sécurisé sera conservé en permanence.

## Prévention et suivi

**Un constat d'huissier sera réalisé avant le démarrage des travaux.**

Cette démarche permet d'établir un état des lieux préalable avant l'intervention de l'entreprise.

## Collecte des déchets

La **collecte des ordures ménagères sera maintenue** pendant les travaux.

Lorsque cela sera nécessaire, des points de collecte provisoires seront signalés sur le chantier. Pour les ruelles, la collecte sera organisée à l'entrée de la voie.

## Stationnement dans l'emprise du chantier

Le stationnement de tout véhicule sera interdit dans la zone de travaux pendant les journées de chantier.

Des arrêts temporaires et ponctuels pourront toutefois être autorisés pour certaines opérations, notamment le dépôt d'affaires encombrantes.

À noter : cette disposition concerne **l'emprise des travaux**. Le parking restera, quant à lui, **gratuit et libre pendant toute la durée du chantier**, conformément à l'engagement annoncé par Monsieur le Maire.

## Accès des secours

**L'accès des services de secours sera garanti en permanence.**

## Horaires et nuisances

Les horaires prévisionnels de travail seront de :

**8h00 – 12h00 / 13h00 – 17h15**

Des nuisances sonores pourront survenir pendant les travaux. L'entreprise indique qu'elle cherchera à les limiter au maximum.

Les émissions de poussières seront également limitées grâce à l'utilisation de techniques adaptées.

## Un relais sur le terrain

Un **homme trafic** sera présent afin de sécuriser les flux, guider les camions et sécuriser les cheminements piétons.

Le **chef de chantier**, présent sur site, constituera également le relais privilégié pour les riverains et les commerçants souhaitant obtenir des informations sur le déroulement des travaux.

Des **réunions de chantier sont organisées chaque mardi sur site**, permettant un suivi régulier de l'avancement du chantier.



## Le calendrier global du projet

La phase 2 s'inscrit dans un projet de requalification qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2027.

| Phase          | Période prévisionnelle    | Objet                                                      |
|----------------|---------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>Phase 1</b> | Avril – août 2026         | Travaux réalisés sur la première partie du projet          |
| <b>Phase 2</b> | Septembre – décembre 2026 | Aménagement de la route départementale traversant la place |
| <b>Phase 3</b> | Janvier – juin 2027       | Poursuite de la requalification                            |
| <b>Phase 4</b> | Juillet – décembre 2027   | Dernière phase du projet                                   |

Ces échéances sont données à titre prévisionnel et pourront évoluer en fonction de l'avancement des travaux et des contraintes techniques rencontrées sur le chantier.

---

## Une information régulière pendant toute la durée du chantier

La Ville de Commercy poursuivra son information auprès des habitants, riverains et commerçants afin de communiquer sur l'évolution du chantier, les éventuelles modifications de calendrier et les conditions de circulation.

La municipalité remercie les habitants, commerçants et usagers de la place pour leur patience et leur compréhension pendant cette nouvelle étape importante du projet de requalification de la place Charles de Gaulle.



### Question sur la sortie de la rue de la Coutotte

Une question a été posée concernant les conditions de sortie des véhicules venant de la rue de la Coutotte.

La sortie prévue par la petite rue située derrière le Café du Marché a été jugée potentiellement accidentogène par des riverains, en raison notamment d'une visibilité réduite.

Ne peut-on pas conserver la remontée par la rue devant le crédit mutuelle et obliger le tourne à gauche ?

Monsieur le Maire a indiqué que ce point serait soumis au chef de chantier, afin qu'une réflexion puisse être menée sur la meilleure solution possible, en tenant compte de l'ensemble des contraintes liées à la sécurité, à la circulation et à l'organisation du chantier.

Le dispositif pourra ainsi être réévalué si une solution permettant d'améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements peut être mise en œuvre.

---

### **Question d'un riverain – Pression d'eau ruelle de l'Abattoir**

Un riverain a fait part de difficultés concernant la **pression d'eau dans la ruelle de l'Abattoir** et a demandé si les travaux prévus permettraient également d'intervenir sur cette partie du réseau et sur son branchement.

Monsieur le Maire a précisé que les travaux réalisés sur les réseaux dans le cadre de la **phase 3 devraient avoir un impact positif sur la pression d'eau dans cette ruelle**.

En revanche, aucune intervention directe n'est prévue dans la ruelle de l'Abattoir dans le cadre de cette phase, celle-ci ne se trouvant pas dans l'emprise du chantier.

La problématique sera néanmoins **transmise à la Direction des Services Techniques afin qu'une réponse précise puisse être apportée en parallèle**.

---

### **Question / Risque lié au retrait-gonflement des argiles**

Une question a été posée concernant les secteurs de la place identifiés en **zone de risque modéré de retrait-gonflement des argiles (RGA)**.

Des participants se sont notamment interrogés sur les dispositifs d'infiltration prévus dans le projet – noues, zones d'infiltration et gestion des eaux pluviales – et sur leur éventuel impact sur les structures des bâtiments environnants.

La question a également été posée de savoir si le risque lié au retrait-gonflement des argiles avait bien été pris en compte dans les documents administratifs et les autorisations du projet.

### **Précision à apporter**

Il a été rappelé que des **études géotechniques ont été réalisées** et que le projet a fait l'objet des validations nécessaires auprès des services compétents.

Une vérification complémentaire sera toutefois apportée afin de confirmer précisément les dispositions prévues au regard du risque RGA et les éléments figurant dans les documents administratifs du projet.

### **Réponse :**

Lors de la conception du projet de la place Charles de Gaulle, un bureau d'études spécialisé en géotechnique a réalisé une étude complète des sols. Cette étude avait pour objectif d'identifier les éventuels risques, notamment ceux liés aux propriétés de l'argile (retrait et gonflement selon les variations d'humidité).

**Les résultats de cette étude confirment qu'aucun risque majeur n'a été identifié** pour ce projet. Les solutions retenues, notamment en matière de gestion de l'eau, sont adaptées aux caractéristiques spécifiques du terrain.

---

## **Question / Les livraisons des commerces pendant les travaux**

La question des **livraisons des commerces situés rue René Grossdidier** a également été abordée.

Afin de limiter les difficultés pour les commerçants, ceux-ci sont invités à se rapprocher du **chef de chantier** pour lui faire connaître leurs besoins et contraintes en matière de livraison.

Un tour des commerces sera réalisé au début du chantier afin d'identifier les besoins.

L'objectif est que l'entreprise puisse, autant que possible :

- maintenir les accès nécessaires ;
- ouvrir ponctuellement le chantier pour permettre les livraisons ;
- guider les livreurs ;
- apporter son aide lorsque cela est nécessaire pour faciliter les opérations de livraison.

---

## **Question / L'occupation et l'animation de la nouvelle Halle**

La question de l'utilisation de la nouvelle Halle a également été soulevée.

### **/ précision de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire a indiqué que **l'occupation de la Halle au-delà du marché du lundi n'avait pas été clairement définie dans le projet initial.**

La municipalité étudie donc actuellement différentes possibilités afin de faire de cet espace un lieu pouvant accueillir **d'autres usages, animations ou événements**, en complément du marché hebdomadaire.

Une réflexion est en cours sur les modalités d'occupation et d'animation de cet équipement.